



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Registre des délibérations du Conseil Municipal

44_2026DIR

Objet : Demande de subvention St Pierre de Rhèdes au Conseil Régional

L'an deux mille vingt-six, le treize mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Lamalou-Les-Bains dûment convoqué le sept mai s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. René GINIEIS, maire

Etaient présents Mesdames et Messieurs : C.ABBAL, J-L. ALDIÉ, R.AUGE, M-H.CABANES, M.CANOVAS, A.CHAPELET, M.FUMAT, R.GINIEIS, P.GUILLARD, A.GUYARD, P.JOUGLA, P.JUANCHICK, A.MARSELLA, F.MECHE, M.PIQUET

Séance ordinaire
du : 13/05/2026

Absents ayant donné procuration : M E.AUDOUX à Mme A.CHAPELET ; Mme L.LACOUCHE à M. M.FUMAT

Date de convocation :
07/05/2026

M. J-L. ALDIÉ a été élu secrétaire de séance

Nombre de conseillers afférents au Conseil municipal : 19

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal l'état de dégradation très préoccupant de la toiture de l'Eglise paroissiale romane St Pierre de Rhèdes. Il rappelle que ce bâtiment est classé au titre des monuments historiques le 10 décembre 1880 et repose sur les fondations d'un antique sanctuaire chrétien installé à la fin du IVe siècle dans le site gallo-romain de Rhèdes. Aussi, les signes de vétusté de la toiture en Lauzes nécessitent une intervention afin de protéger ce patrimoine rural et d'en sécuriser les abords.

En exercice : 19

Présents : 15

Le devis réalisé pour la réfection de la toiture s'élève à la somme de 23 525 euros HT et 28 230 euros TTC.

Votants : 17

Pour : 17

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la DRAC a proposé une aide financière de 50 % et sollicite, auprès du Conseil Régional une participation financière de 10 % afin de réaliser ces travaux, soit 2 352 euros selon le plan de financement suivant :

Contre : 0

Abstention : 0

Financeurs	Montant du Projet	% aide	Montant participation
DRAC	23 525 €	50 %	11 762 €
Conseil Départemental	23 525 €	20 %	4 705 €
Conseil Régional	23 525 €	10 %	2352 €
Fonds Propres	23 525 €	20 %	4 705 €
Total	23 525 €	100 %	23 525 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de demander auprès du Conseil Régional une aide financière de 10 %, soit 2 352 euros



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Registre des délibérations du Conseil Municipal

44_2026DIR

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide

Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,

Jean-Luc ALDIÉ
Secrétaire de séance

René GINEIS
Le Maire

 Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de légalité le :
Publication le :